

COMPTE RENDU du COMITE SYNDICAL
du 1^{er} février 2017

L'an deux mille dix-sept, le 1^{er} février à 18 heures 30, les membres du Comité Syndical du SMICTOM de Sologne se sont réunis dans les locaux du SMICTOM à Nouan-le-Fuzelier, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel DEZELU, Président.

Etaient présents :

La Communauté de Communes de la Sologne des Rivières : Messieurs DEZELU, AMOUREUX, AMIOT, POUJADE, BEAUJEAN, DELANOUE et GATESOUBE

La Communauté de Communes de la Sologne des Etangs : Monsieur LOISEAU

La Communauté de Communes Cœur de Sologne : Messieurs DOUCET, TARQUIS, PAVEAU, BOUILLON, ROCHUT et HUME

La Communauté de Communes des Portes de Sologne : Monsieur DAVID

La Commune de LOREUX : Monsieur GILLET

Etaient excusés : Madame GASSELIN (C.C.S.R.), Monsieur ABRIOUX (C.C.S.R.), Monsieur MARDESSON (C.C.S.E.), Monsieur LONCHAMPT (C.C.S.E.), Monsieur LOMBARDI (C.C.S.E.), Madame DE PELICHY (C.C.D.P.S.), Monsieur NIEUVIARTS (C.C.D.P.S.), Monsieur HENRY (C.C.D.P.S.)

Etaient absents : Monsieur BOUYER (C.C.S.E.)
Monsieur CHAUVET (receveur syndical)

Assistaient à la réunion : Madame PITAULT, directrice des services
Madame ROUSSEAU, responsable du traitement

I – Approbation du compte-rendu du comité syndical du 8 décembre 2016

Le compte-rendu ayant été transmis aux membres du comité syndical, il convient de le soumettre à l'approbation des membres présents.

Aucune observation n'étant formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

II – Décision du Président

Monsieur le président informe les membres du comité syndical qu'un marché a été conclu avec l'entreprise EODD pour un montant de 73 200 € TTC.

Ce marché concerne la réalisation de 2 dossiers de demande d'autorisation (ICPE) pour les déchèteries de Selles Saint Denis et de Lamotte-Beuvron ainsi que la réalisation de 3 études de dangers pour les déchèteries de Marcilly en Vilette, la Ferté Saint Aubin et Salbris.

Monsieur LOISEAU s'interroge sur non lancement de l'étude à la déchèterie de Lamotte-Beuvron.

Il est à noter que la situation complexe de la déchèterie de Lamotte-Beuvron nécessitera de réaliser une étude de sol particulière.

III – Groupement de commandes et lancement de la consultation pour l'étude de sites et sols pollués à Lamotte-Beuvron

Le SMICTOM de Sologne et la commune de Lamotte-Beuvron proposent de s'associer pour organiser un marché d'étude de sites et sols pollués à Lamotte-Beuvron.

Il est demandé d'autoriser monsieur le président à signer la convention de groupement de commandes avec la mairie de Lamotte-Beuvron, de lancer la consultation et de signer tous les documents afférents à ce dossier.

Les membres du comité syndical acceptent ces propositions à l'unanimité.

IV – Autorisation de lancer le marché « tri des emballages ménagers »

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que le marché « tri et conditionnement des emballages ménagers pré-triés » arrive à terme le 1^{er} août 2017.

Il est proposé de relancer une consultation pour 2 ans renouvelable 2 fois un an par tacite reconduction.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

Monsieur le président rappelle que l'extension des consignes va contraindre les collectivités à contracter avec des opérateurs de centre de tri à forte capacité.

A ce titre, il fait état du projet de construction d'un centre de tri interdépartemental pour desservir un million d'habitants. Ce projet est porté par le syndicat Touraine propre en Indre et Loire.

Plusieurs syndicats du Loir-et-Cher sont partie prenantes de ce projet et ont participé au financement de l'étude. Au niveau du SMICTOM, une lettre d'intention a été adressée à Touraine propre dans la perspective d'intégrer ce projet.

Bien qu'aucun élément concret n'ait été communiqué, il semble qu'une SPL (Société Publique Locale) serait créée.

Concernant les structures éloignées du futur centre de tri, le débat réside dans la mutualisation des coûts de transport.

Monsieur le président informera les membres du comité syndical en fonction des éléments qui seront transmis par Touraine propre.

V – Programme de prévention

En application du décret 2015-662 du 10 juin 2015, un programme local de prévention des déchets a été établi.

Monsieur le président informe que celui-ci a été rédigé par un cabinet d'étude dans la mesure où les services n'étaient pas en capacité de produire ce document.

Messieurs TARQUIS et BOUILLON souhaitent que ce programme leur soit transmis par mail.

Monsieur LOISEAU s'interroge sur la possibilité d'obtenir des « stop pub ».

Dans le cadre du budget 2017, il sera prévu des crédits pour la fourniture d'autocollants visant à réduire le nombre de prospectus dans les boîtes aux lettres.

Les membres du comité syndical acceptent ce plan de prévention des déchets à l'unanimité.

VI – Vote de la tarification de la redevance spéciale

Suite aux résultats de la comptabilité via la matrice compta-coût, les membres du Bureau ont décidé d'appliquer les tarifs suivants :

- 1^{ère} collecte : coût au litre **0,0331409 €**
- 2^{ème} collecte : coût au litre **0,01657 €**

Par rapport à l'année précédente, la 1^{ère} collecte est en diminution de 1,79 % et la 2^{ème} en augmentation de 1,1 %.

Monsieur BOUILLON souhaite savoir si la baisse est due au carburant.

Cette baisse est due à la diminution des frais de personnel et d'entretien des véhicules
Monsieur TARQUIS souhaite avoir des précisions sur la diminution des frais de personnel.

Monsieur le président précise que les coûts sont issus de la matrice compta-coût de 2015 et que le passage en monoripeur ayant débuté en 2015 engendre donc une baisse de la masse salariale.

Monsieur LOISEAU déplore ce mode de fonctionnement et rappelle qu'il avait déclaré par le passé être contre. Il regrette que le SMICTOM se soit engagé dans cette démarche.

Il est précisé qu'il ne s'agit pas de collecte en benne à chargement latéral mais de la collecte au moyen d'un chauffeur et d'un ripeur.

Monsieur LOISEAU remercie pour cette précision.

Monsieur TARQUIS s'interroge sur l'opportunité d'appliquer une baisse de la redevance spéciale pour 2017 au cas où il serait nécessaire de l'augmenter l'an prochain.

Messieurs ROCHUT et **BEAUJEAN** justifient la diminution par l'intérêt de se baser sur les résultats de la comptabilité analytique.

Monsieur DOUCET rappelle que cet outil permet d'avoir une visibilité la plus juste des coûts du service.

Il est demandé de se prononcer sur le tarif proposé par les membres du Bureau :

- Votes pour : 14
- Contre : 0
- Abstentions : 2 (Messieurs BOUILLON et TARQUIS)

Le tarif proposé est donc accepté à la majorité.

VII – Création d'un poste d'adjoint technique et suppression d'un poste d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe

Le départ à la retraite d'un adjoint technique principal de 2^{ème} classe nécessite le recrutement d'un agent.

Il est proposé de créer un poste d'adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} mars 2017.

Monsieur BEAUJEAN souhaite obtenir des précisions sur le nombre d'agents mentionné dans le tableau des effectifs joint. En effet, ce nombre diffère de celui-ci annoncé lors d'une réunion de Bureau.

Cette différence s'explique par la prise en compte des agents contractuels.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent à l'unanimité la création de poste telle que proposée.

Monsieur LOISEAU s'excuse de n'avoir pu participer à la réunion de la commission de personnel pour le recrutement du responsable technique.

Monsieur le président informe les membres du comité syndical des difficultés rencontrées pour le recrutement du responsable technique. L'annonce publiée par le centre de gestion ayant été infructueuse, il sera envisagé d'autres pistes, tel que le recours à la cellule de reclassement de la société PHILIPS par exemple.

VIII – Mandat au centre de gestion pour le contrat d'assurance des risques statutaires du personnel

L'échéance du contrat groupe souscrit par le centre de gestion auquel adhère le SMICTOM se termine fin décembre 2017.

Dans la perspective de participer à la procédure concurrentielle lancée par le centre de gestion du Loir-et-Cher, il est demandé aux membres du comité syndical de missionner le centre de gestion pour négocier un contrat groupe à adhésion facultative au 1^{er} janvier 2018.

Le contrat du SMICTOM devra couvrir les risques liés :

- Au décès
- Aux accidents de service
- Aux maladies professionnelles, incapacité de travail en cas de maternité, d'adoption, de paternité,
- Aux maladies ordinaires, longues maladie, longues durée

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical donnent mandat à l'unanimité au centre de gestion pour négocier un contrat groupe tout en se réservant la faculté d'y adhérer.

IX – Autorisation de signer le marché « évacuation et traitement des déchets des déchèteries »

Monsieur le président rappelle que ce marché concerne les DDM, le bois, les cartons, les ferrailles-batteries et les gravats.

La durée de ce marché est fixée à 3 ans renouvelable 2 fois un an.

Après analyse des offres par les services, les membres de la commission d'appel d'offres réunis en préambule au comité syndical proposent de retenir :

- **La société BS Environnement** pour le lot n°1 (DDM)
- **La société DERICHEBOURG** pour les lots n°3 (cartons) et n°4 (ferrailles-batteries).

Les lots n°2 (bois) et n°5 (gravats) seront infructueux, aucun candidat n'ayant présenté d'offre. Concernant le lot n°2, une nouvelle consultation sera relancée après modification du cahier des clauses techniques.

Lot n°5 ne sera pas relancé.

Monsieur PAVEAU suggère un broyage des gravats. Cette solution paraît compliquée à mettre en œuvre pour plusieurs raisons : peu de prestataires effectuent cette prestation du fait de la rareté de matériels mobiles ; le coût liée à la prestation. D'autres pistes seront toutefois étudiées.

Il est demandé aux membres du comité syndical d'autoriser monsieur le président à signer les marchés des lots 1, 3 et 4.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical acceptent cette proposition à l'unanimité.

X – Adhésion de la communauté de communes du romorantinois et du monestois en substitution de la commune de Loreux

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que la communauté de communes du romorantinois et du monestois est substituée de plein droit à la commune de Loreux du fait de la modification de ses compétences.

Depuis le 1^{er} janvier 2017, cette communauté de communes exerce la compétence déchets. Toutefois, monsieur le président précise que la communauté de communes a institué la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères mais ne la percevra pas.

Les membres du comité syndical prennent acte de cette substitution.

XI – Questions diverses

▪ Déchets verts :

Monsieur le président attire l'attention sur les quantités de déchets verts apportés en déchèteries par les services municipaux.

Un tableau récapitulatif des tonnages par déchèterie montre que certains sites sont particulièrement sollicités. A titre d'exemple, l'apport des souches suscite interrogation.

Monsieur le président s'interroge sur la manière dont les communes gèreraient ces apports si les déchèteries étaient gérées par des entreprises privées. Les communes se verraient dans l'obligation de payer les dépôts.

Monsieur TARQUIS va s'intéresser des quantités de souches déposées par les agents communaux.

Monsieur DOUCET évoque un dessouchage d'un terrain situé à proximité du centre médical des pins.

Monsieur BEAUJEAN souhaite savoir si ces apports sont périodiques ou occasionnels.

Monsieur GATESOUBE déclare avoir sollicité le SMICTOM pour évacuer 40 souches. Le prestataire retenu par la mairie a laissé les souches.

▪ Monsieur le président donne lecture d'un courrier de monsieur ROCHE, président de la communauté de communes des Portes de Sologne, par lequel il sollicite le SMICTOM pour l'intégration de 3 communes : Jouy-le-Potier, Ligny-le-Ribault et Ardon.

Monsieur le président précise que les modalités d'intégration de ces communes sur le plan technique, financier et administratif devront être étudiées.

Monsieur DOUCET confirme qu'une étude devra être réalisée avant toute prise de décision.

Monsieur TARQUIS demande de quelle manière va s'effectuer l'étude.

Monsieur le président précise que l'étude sera menée en interne. Un délai d'un an paraît raisonnable pour étudier ce dossier.

- **Points sécurité**

Monsieur le président informe que les points « sécurité » recensés par le cabinet OPTAE seront étudiés sur le terrain. Dans un premier temps, Gérard AFFOUARD prendra contact avec les communes pour organiser des visites afin de dresser un état des lieux.

- **Monsieur le président donne lecture du courrier adressé par monsieur le maire de Nouan-le-Fuzelier** pour une demande de facturation indépendante des habitants de sa commune.

Il rappelle que le SMICTOM effectue un service mutualisé et que la compétence ordures ménagères a été déléguée à la communauté de communes et exercée par le SMICTOM.

D'autre part, monsieur le président remarque que la communication concernant le SMICTOM dans le bulletin communal de Nouan-le-Fuzelier est erronée. En celle-ci montre une colonne d'apport volontaire pour les plastiques, cartons, métal. Or, ce type de colonnes (métal) n'est pas mis en place sur le territoire du SMICTOM.

Monsieur le président informe les membres du comité syndical que monsieur le maire de Nouan-le-Fuzelier avait évoqué sa volonté d'une facturation indépendante lors de la réunion à la communauté de communes cœur de sologne du 18 novembre 2016.

Suite à la réunion du 14 décembre 2016 à la mairie de Lamotte-Beuvron, monsieur le président informe qu'il a été décidé de prévoir la réalisation d'une étude pour la mise en place de colonnes enterrées.

- **La suppression de la collecte des cartons**

Les membres du comité syndical demandent qu'une position ferme soit adoptée et que le courrier qui sera adressé aux professionnels concernés précise que les cartons déposés à côté des bacs ne seront pas collectés.

Monsieur LOISEAU reprend le compte rendu du cabinet d'étude du 26 avril 2016 préconisant que les gros cartons soient systématiquement déposés en déchèteries.

- **Monsieur AMIOT** demande que les camions du SMICTOM n'abîment pas les accotements de la route de Chaon à Pierrefitte sur Sauldre.

- **Colonnes enterrées**

Monsieur LOISEAU souhaite obtenir des précisions quant à la réunion du 14 décembre à la mairie de Lamotte-Beuvron et demande qui avait été à l'origine de la convocation.

Monsieur TARQUIS précise que l'invitation avait été faite par le cabinet MERLIN.

Monsieur le président et 3 autres membres du Bureau se sont rendus à cette réunion.

Monsieur LOISEAU montre son désaccord profond sur la réalisation d'une étude dans le seul but de faire plaisir à monsieur BIOULAC.

Monsieur le président précise que cette étude sera examinée dans le cadre des orientations budgétaires.

Monsieur DAVID pense qu'une réflexion sur la mise en place de colonnes enterrées mérite d'être menée.

Monsieur DOUCET suggère d'attendre les résultats de l'étude avant tout engagement.

Monsieur BEAUJEAN rappelle que le cabinet OPTAE avait étudié ce point dans le cadre de l'étude d'optimisation de la collecte.

Monsieur LOISEAU manifeste son désaccord sur le financement de cette étude et rappelle qu'il est demandé de faire des économies.

Monsieur le président précise que l'apport volontaire serait de plus en plus préconisé par les éco-organismes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.